



PASTORALISME EN CÉVENNES - 25 JUILLET

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme Martine PIALOT, présidente l'association Culture Aigoual en date du 19 juin 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures pour prévenir tout accident pendant le concert de Rockway organisé par Culture Aigoual le 04 août 2026

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'association Culture Aigoual est autorisée à occuper la place des 3 ermites dans le cadre de du concert de Rockway le 4 août 2026.

ARTICLE 2 :

Cette autorisation est accordée le mardi 04 août 2026 de 17h à minuit. La vente et le service d'alcool devront cesser une heure avant la fermeture.

ARTICLE 3 :

L'organisateur prendra toute mesure utile pour assurer la sécurité des usagers pendant la durée de la manifestation.

À Dourbies le 16/07/2026

Le Maire
Laurent BALSAN



Ampliation du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Madame le Commandant de Gendarmerie